

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE JEAN ZAY

MONTREUIL JUIGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 NOVEMBRE 2022**

Année scolaire : 2022-2023

Quorum : 16

Numéro de séance : 2

Nombre des présents : 25

Date de convocation : 22/11/22

Nombre d'absents excusés : 5

Présidence de : Mme CLOUET Martine

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2021

1. Fonctionnement du conseil d'administration

- 1.1 Installation du conseil et des commissions (doc. 1)
- 1.2 Commission Permanente
- 1.3 Règlement intérieur du conseil d'administration (doc. 2)

2. Contenu et organisation de l'action éducatrice

- 2.1. Transmission des bulletins trimestriels par voie numérique
- 2.2. Journée banalisée de réflexion sur le projet d'établissement, le 3 janvier ou le 12 janvier 2023

3. Fonctionnement du collège

- 3.1. Financement des projets pédagogiques 2022-2023 (doc. 3)
- 3.2. Acceptation de dons et legs du FSE pour le financement des projets pédagogiques 2022-2023
- 3.3. Contrats et conventions : Renouvellement des contrats en cours pour 2023 (doc. 4)
- 3.4. Signature du marché alimentaire 2023 : épicerie, surgelés, produits laitiers (doc. 5)
- 3.5. Règlement du Service de Restauration et d'Hébergement 2022-2023 (doc. 6)
- 3.6. Taux de participation aux charges communes 2023 (doc. 6)
- 3.7. Tarifs 2023 (doc. 8)

4. Actes budgétaires et financiers

- 4.1. Délégation au chef d'établissement pour la signature des marchés 2023
- 4.2. Budget 2023 (doc. 9)

Questions diverses

Signatures

La Présidente, Mme CLOUET

Le Secrétaire, Mme Gabillard

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Gabillard, parent d'élève.

L'ordre du jour est modifié avec l'ajout du point suivant :
2.3. Carte scolaire 2023

Adoption du PV du 3 octobre 2022 à l'unanimité.

La séance est ouverte à 18h31.

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Installation du conseil et des commissions (doc. 1)

Les membres du conseil d'administration se sont répartis dans les conseils et commissions émanant du CA : commission permanente, conseil de discipline, commission éducative, commission hygiène et sécurité, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

1.2. Commission Permanente

Mme la présidente propose au conseil de ne pas déléguer ses attributions à la commission permanente pour cette année.

Vote : 1 abstention – 24 pour – 0 contre

1.3. Règlement intérieur du conseil d'administration (doc. 2)

Le CA approuve le règlement intérieur du conseil d'administration : délai de convocation, questions diverses, durée des réunions, vote, procès-verbal de séance. La partie délégations à la commission permanente sera retirée.

Vote : 25 pour – adoption à l'unanimité

RUBRIQUE II. CONTENU ET ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATRICE

2.1. Transmission des bulletins trimestriels par voie numérique

Mme la Présidente propose de transmettre les bulletins trimestriels aux familles exclusivement par voie numérique. L'impression papier et l'envoi par courrier du bulletin sera possible, pour les familles qui en auront préalablement fait la demande. Les familles en seront informées par mail et par mot dans le carnet de correspondance.

Vote : 25 pour – adoption à l'unanimité

2.2. Journée banalisée de réflexion sur le projet d'établissement, le 3 janvier ou le 12 janvier 2023

Afin de construire le projet d'établissement et les parcours éducatifs, Mme la Présidente propose au CA de banaliser une journée de cours en janvier, pour réunir l'ensemble des personnels et formaliser ces thèmes. Deux dates sont proposées. Le CA valide la date du 3 janvier 2023.

Vote : 25 pour – adoption à l'unanimité

2.3. Carte scolaire 2023

M. Rotureau informe le conseil d'administration qu'une modification de la carte scolaire pour la rentrée 2023 est en cours de décision au Conseil Départemental, pour répondre au problème des effectifs de plus en plus nombreux d'élèves au collège et des infrastructures insuffisantes pour les accueillir. A partir de la rentrée prochaine 2023, les élèves de Cantenay-Epinard seront scolarisés au collège Janequin d'Avrillé et non plus à Montreuil-Juigné. Toutefois, ceux qui sont déjà scolarisés à Jean Zay pourront y rester. Pour les enfants dont un membre de la fratrie est déjà scolarisé dans le collège Jean Zay, les parents devront faire une demande de dérogation. Le transport scolaire devrait être maintenu pour les familles de Cantenay-Epinard pendant les 3 années à venir.

M. Rotureau confirme la prise en compte des travaux au collège Jean Zay dans les années à venir par le conseil départemental.

RUBRIQUE III. FONCTIONNEMENT DU COLLEGE

3.1. Financement des projets pédagogiques 2022-2023 (doc. 3)

Mme la gestionnaire présente les projets pédagogiques prévus pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre et leurs modalités de financement.

Vote : 25 pour – adoption à l'unanimité

3.2. Acceptation de dons et legs du FSE pour le financement des projets pédagogiques 2022-2023

Le conseil d'administration autorise le collège à percevoir des dons du FSE pour le financement des projets pédagogiques.

Vote : 25 pour – adoption à l'unanimité

3.3. Contrats et conventions : Renouvellement des contrats en cours pour 2023 (doc. 4)

Le conseil d'administration autorise Mme la présidente à signer le renouvellement des contrats en cours pour 2022.

Vote : 25 pour – adoption à l'unanimité

19h50 : départ Mme Piou

19h55 : départ Mme Dubois

3.4. Signature du marché alimentaire 2023 : épicerie, surgelés, produits laitiers (doc. 5)

Le conseil d'administration autorise Mme la présidente à signer les contrats pour les marchés alimentaires suivants : épicerie, surgelés, produits laitiers.

720 repas par jour.

Vote : 23 pour – adoption à l'unanimité

3.5. Règlement du Service de Restauration et d'Hébergement 2022-2023 (doc. 6)

Mme la gestionnaire présente le règlement du Service de restauration et d'Hébergement 2022-2023 : fonctionnement de la demi-pension, des cartes de cantine, paiements et remboursements.

Vote : 23 pour – adoption à l'unanimité

3.6. Taux de participation aux charges communes 2023 (doc. 6)

Le conseil d'administration adopte le taux de participation aux charges communes 2023, fixé à 15 %.

Vote : 23 pour – adoption à l'unanimité

3.7. Tarifs 2023 (doc. 8)

Mme la gestionnaire présente les tarifs divers pour 2023 : photocopies à usage privé, remplacement des cartes de self, perte ou dégradation des manuels scolaires et livres du CDI, remplacement du carnet de correspondance, location d'une salle.

Vote : 23 pour
– adoption à l'unanimité

RUBRIQUE IV. ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

4.1. Délégation au chef d'établissement pour la signature des marchés 2023

Cette délégation permet au chef d'établissement de signer les contrats pour les marchés de fournitures et de services d'un montant inférieur à 221 000 € sans avoir à demander de nouveau l'autorisation du conseil d'administration.

Vote : 23 pour – adoption à l'unanimité

4.2. Budget 2023 (doc. 9)

Mme la gestionnaire présente le budget 2023. La subvention de fonctionnement du conseil départemental est en légère augmentation. Sa répartition est identique à celle de l'année précédente et n'impacte pas la part pédagogique. Mme la gestionnaire explique que la difficulté majeure a été d'anticiper les augmentations que pourraient subir les différents produits et énergies nécessaires au fonctionnement du collège. Sur ce point, elle expose les efforts financiers faits par le conseil départemental. Mme la gestionnaire explique également la nécessité d'effectuer un prélèvement de 9578.41 € sur le fonds de roulement du collège, dont le solde prévu sera alors de 63694.80 €, soit 43 jours de fonctionnement.

Vote : 23 pour – adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le problème des cartables trop lourd (8 kg / élève) a été soulevé. Chacun ayant exprimé son point de vue sans trouver de compromis. Pour répondre aux parents des élèves qui ont interrogé les parents délégués de la FCPE, leurs représentants envisagent de la soumettre au prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 21h.

La Présidente

Mme CLOUET

Le secrétaire de séance

Mme Gabillard